

DOIT-CONCEVOIR DES LIMITES A L'EXPERIMENTATION SUR LE VIVANT ?



Si le vivant est le vivant, est-il légitime d'en faire un objet d'expérimentation. Il est évident que les expériences de psychologie sociale ne posent pas de problèmes éthiques majeurs. C'est lorsque l'organisme est engagé dans l'expérimentation que se pose la question des rapports entre l'éthique et le techniques. Le problème se pose comme tel : soit le vivant est vivant, et comme tel, il ne peut faire l'objet d'expérimentation. Soit on doit concevoir des limites, cela implique qu'il n'en existe pas de soi et que nous devons les inventer. Cela signifie donc que nous n'avons plus le respect de la vie.

Voir « éthique et technique »

En radicalisant, il y a ceux qui voient dans la technique un destin homicide et ceux qui y voient le salut de l'homme ou un progrès auquel il faut nous résigner. D'un côté, ceux qui, à la suite de Bacon soutiennent que, à la différence des réformes politiques « les inventions répandent leurs grâces et leurs bienfaits sans nuire à personne et sans coûter de larmes » de l'autre les contempteurs qui ne nourrissent à l'égard de la technique que soupçons, rancune et méfiance tenace.

Deux grands groupes de thèses se dégagent de l'imposante littérature consacrée au phénomène technique, celles qui élucident la logique particulière réputée régir l'essor du progrès technique, et celles de l'autonomie de la technique. Si la technique est autonome, il n'y pas de limites à l'expérimentation sur le vivant, si elle reste ordonné à la sphère de l'éthique, alors il ne suffit pas que ce soit possible techniquement pour pouvoir le faire, il faut aussi que ce soit bon.

Dés lors, il n'est pas utile de mettre des limites à l'expérimentation sur le vivant, elles sont de l'ordre de l'évidence.

On en est loin. Dés lors, il faut mettre des limites, mais alors de quel ordre ? Elles sont juridiques.

Mais l'autre problème est bien sûr la notion de vivant.

1 Le vivant

Pose la question des droits de l'animal. Les expérimentations se font le plus souvent sur les animaux, et bien sûr c'est leur souffrance qui est la limite évidente.

Poser les droits de l'embryon. Sur ce point, les limites ont été franchies plus gravement encore. Car l'embryon n'est pas considéré comme du « vivant ». Ou alors si c'est le cas, les expériences sont plus criminelles encore.

2 Le monde humain : les bornes anthropologiques

En ce qui concerne l'humain, la question est encore plus redoutable. Une artificialisation indéfinie de la nature (et du monde du vivant qui y participe) qui est le phénomène auquel nous assistons aboutirait à la destruction de toute distinction nette entre nature et artifice. Si le traitement du vivant doit être et rester spécifique alors les limites à l'expérimentation sont données par les lois du vivant lui-même ; Le respect de la vie en est le fondement.

Fabriquer un objet raisonnablement construit est une chose, fabriquer un être humain naturel en est une autre.

3 Les limites sont elles de l'ordre de la nature ou de la culture

L'ivresse de la connaissance scientifique et médicale a envahi notre culture. Si l'on doit « concevoir » des limites à l'expérimentation, cela signifie que nous ne respectons plus la vie tout simplement, qu'elle n'est plus garantie si son statut demande à être protégé « juridiquement ».